

Le SFDO propose plusieurs modes de paiement des cotisations

Paiement en 1, 2, 3 ou 4 fois par carte bancaire :

Afin de faciliter le règlement des cotisations, le SFDO propose dorénavant le paiement en ligne par carte bancaire en 1, 2, 3 ou 4 fois sans frais. Vous pouvez ainsi payer votre cotisation très simplement en ligne en vous connectant à l'adresse :

www.osteopathe-syndicat.fr/prive/cotisations

S'il s'agit de votre première inscription au SFDO, merci de contacter le secrétariat afin que nous procédions à la création de votre espace de paiement sécurisé.



Tel : 09 81 81 24 49
Mail : secretariat@osteopathe-syndicat.fr
Adresse : SFDO – 13 rue Dulac – 75015 PARIS

Paiement en 12 mensualités par prélèvement bancaire :

C'est un moyen de paiement simple et automatique, vous n'avez plus à y penser. Il vous permet d'étaler le paiement de votre cotisation toute l'année. Vous payez votre cotisation en douze prélèvements mensuels, de janvier à décembre. Chaque prélèvement correspond au douzième de la cotisation annuelle au SFDO. Chaque année vous êtes informé par courrier et par mail de la date et du montant de vos prélèvements par un échéancier.

Pour régler votre cotisation par prélèvement bancaire, il suffit de nous retourner votre bulletin d'inscription au SFDO ainsi que le mandat au verso de ce document par mail ou par courrier **avant le 15 décembre**.

Paiement par chèque :

Pour régler par chèque, il suffit de nous retourner le règlement à l'ordre du SFDO, accompagné du bulletin d'adhésion au siège social du SFDO.

Le montant des cotisations au SFDO est progressif les 4 premières années

| Cotisation | Montant* | Carte bancaire** | Paiement annuel** |
|---|--------------------|--------------------------|-------------------|
| 1 ^{ère} année après inscription URSSAF | 12 € / mois | De 1 à 4 fois sans frais | 144 € / an |
| 2 ^{ème} année après inscription URSSAF | 22 € / mois | De 1 à 4 fois sans frais | 264 € / an |
| 3 ^{ème} année après inscription URSSAF | 32 € / mois | De 1 à 4 fois sans frais | 384 € / an |
| 4 ^{ème} année après inscription URSSAF | 42 € / mois | De 1 à 4 fois sans frais | 504 € / an |
| Cotisation réduite | 22 € / mois | De 1 à 4 fois sans frais | 264 € / an |

*incluant la cotisation au fond de solidarité et en 12 mensualités de janvier à décembre

**incluant la cotisation au fond de solidarité

Le SFDO propose des cotisations réduites

Les motifs de réduction de la cotisation sont les suivants :

- Maternité (Déclaration de grossesse ou attestation)
- Couple adhérent (384 euros sur chaque cotisation pleine – Justificatif de domicile ou attestation)
- Retraite (Attestation)
- Incapacité de travail (Certificat médical)
- Difficultés financières (Déclaration 2035)

Les différentes réductions possibles ne sont pas cumulables. Elles s'appliquent uniquement sur les cotisations dites « pleines » et après présentation du justificatif par courrier (SFDO – 13 rue Dulac – 75015 PARIS) ou par mail (secretariat@osteopathe-syndicat.fr).

Justificatifs :

Pour des raisons environnementales, nous poursuivons notre démarche de dématérialisation pour l'envoi des documents. Vos justificatifs vous seront donc transmis par courrier et seront disponibles en ligne dans votre espace membre. Merci de soutenir cette démarche et de penser à bien renseigner votre adresse mail sur le coupon réponse.

En cas de non réception de vos justificatifs n'hésitez pas à nous contacter.